« et presque ruinés, n'en sont que plus respectables, forment « avec l'opinion générale une preuve complète du fait important « qu'on avance.

« Si l'on fouillait dans les antiquités de Lyon, on y trouverait « vraisemblablement des instructions plus précises; mais on « peut s'épargner cette recherche et s'en tenir à une tradition « ancienne qui se perpétue à Lyon et qui se répand même par- « tout; jusque-là que Furetière, dans son Dictionnaire de mots « français, après avoir donné l'explication d'une digue, ajoute : « le cours du Rhône a été changé par le moyen d'une digue. Té- « moignage d'autant moins suspect qu'il échappe à un auteur « en passant, comme une vérité publique, qu'il ne croyait pas « susceptible du moindre doute. »

Je ne recommencerai pas à ce sujet une discussion que je crois avoir épuisée: je ferai seulement observer que la précieuse statue en bronze trouvée l'année dernière dans le lit actuel du Rhône, entre l'hôpital et le quai de Joinville, prouve surabondamment que le fleuve coulait à la même place. Cette statue, qui est probablement celle d'un Jupiter, avait dû y être précipitée au temps de la réaction chrétienne, c'est-à-dire au IVe siècle. La dernière preuve, 'tirée du dictionnaire de Furctière, me semble très-plaisante, et fait voir qu'autrefois les avocats étaient aussi forts qu'aujourd'hui, pour inventer de singulières raisons lorsque le besoin de leur cause l'exigeait.

X.

Un arrêt du conseil d'État du 10 août 1751 maintient les recteurs dans la propriété et jouissance de l'île, située vis à vis de la Boucle et des Broteaux. Cette île pourrait bien être le terrain qu'occupait autrefois le bois de la Tête-d'Or. En effet, ce Broteau était séparé du continent de la rive gauche par un très-large bras du Rhône qui fut fermé plus tard au moyen d'une digue.

L'Hôtel-Dieu était donc propriétaire d'un immense territoire au-delà du Rhône qui, de temps en temps, y causait des dommages. Pour remédier à cet état de choses les recteurs rédigè-